EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 114-2026

Nombre des conseillers :
en exercice : 27
présents : 18
votants : 27
L'an deux mille vingt-six, le 27 octobre à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 octobre 2026
Présents : MM ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. GIRERD-POTIN. Mme SOLNON. MM. TALPIN. DURAND. GROS. GUIGNARD. SOYER. Mmes CORDOBA. GILIBERT. GRATRÉAUX. JAS. LAQUET. MARTIN. MASSON. VIEIRA.
Absents ou excusés :
Avec procuration : M. BRICOUT à M. GIRERD-POTIN. M. BURGER à M. ANGONIN. M. CLEMENT à M. ROSET. M. GAUCHON à M. GUIGNARD. Mme GAUTHIER à Mme GRATRÉAUX. Mme GROS à Mme CHASTAGNARET. M. MACAIRE à Mme SOLNON. Mme MOREAU à Mme VIEIRA. M. REVEYRAND à M. TALPIN.
Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Avenant n°4 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la mise en sécurité de l'entrée ouest de la Commune d'Heyrieux, aménagement de l'avenue du 19 mars 1962

Par convention de mandat signée en date du 23 juin 2022 et approuvée par délibération du conseil municipal du 31 mai 2022, la Commune d'Heyrieux a confié à la Société Publique Locale SARA AMENAGEMENT, le mandat de maîtrise d'ouvrage des études et travaux d'aménagement et de mise en sécurité de l'avenue du 19 mars 1962.

L'opération concerne le réaménagement de l'avenue du 19 mars 1962 avec les objectifs suivants :

- Réduire la vitesse des véhicules ;
- Aménager des traversées piétonnes sécurisées ;
- Sécuriser les cheminements avec création d'une voie verte ;
- Rendre l'axe accessible aux PMR ;
- Valoriser l'entrée de ville avec un aménagement paysager.

La programmation de ces travaux est également l'occasion de réaliser les travaux de réseaux suivants :

- Mettre en conformité le « réseau séparatif sous chaussée » selon les prescriptions du schéma directeur d'assainissement ;
- Enfouir les réseaux secs aériens sous maîtrise d'ouvrage TE38 ;
- Renouveler l'éclairage public en LED, sous maîtrise d'ouvrage TE38.

Par un avenant n°1 signé en date du 14 novembre 2024, le montant des dépenses à engager a été revu, passant de 4 440 000 € TTC à 4 692 000 € TTC afin de prendre en compte des travaux supplémentaires d'assainissement et de réseaux secs.

La rémunération du mandataire a été augmentée pour passer de 164 713.20 € TTC à 177 745.80 € TTC et prendre en compte l'augmentation du périmètre d'études et de travaux.

L'avenant n°1 a également acté le fait que la rémunération du mandataire ne pouvait être imputée sur le compte de l'opération, devant faire l'objet d'une facturation indépendante à la Colllectivité.

Enfin, la durée de la convention a été étendue avec une réception des travaux prévisibles à fin 2027.

Par un avenant n° 2 délibéré par la collectivité le 16 décembre 2025, la rémunération du mandataire a été augmentée de 177 745.80 € TTC à 252 161.98 € TTC afin de prendre en compte les prestations liées aux optimisations techniques.

Par un avenant n° 3 signé le 12 mars 2026, un préfinancement d'un montant s'élevant à 1 million d'euros TTC a été mis en place par **SARA AMENAGEMENT** pour couvrir les dépenses prévisionnelles en attendant la disponibilité des fonds pour la Commune.

Conformément aux dispositions de l'avenant n°3, le remboursement de ce préfinancement devait intervenir au plus tard le 30 juin 2026.
SARA AMENAGEMENT a sollicité de la collectivité le 24 juin une demande d'avance (n°5) couvrant à la fois le remboursement du préfinancement et les dépenses prévisionnelles du troisième trimestre 2026.

La Commune d'Heyrieux a mis en place un emprunt pour financer cette demande d'avance, mais les délais d'obtention de l'emprunt laissaient envisager un versement fin octobre. Il est proposé de reporter le délai du remboursement du préfinancement au 31 octobre 2026.

En parallèle, compte tenu de l'avancement du chantier et de l'insuffisance du budget, il est nécessaire d'augmenter le montant maximal du préfinancement à **1.7 million d'euros TTC** afin de couvrir les dépenses prévisionnelles jusqu'au 31 octobre 2026.

Dans ces conditions, un report de délai du remboursement et une augmentation du montant du préfinancement sont proposés. Il a été convenu entre les parties que ces éléments feraient l'objet d'un nouvel avenant, modifiant les dispositions de l'avenant n°3.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, 25 voix pour et 2 abstentions (Séverine MASSON, Coralie CORDOBA) :

- l'autorise à signer l'avenant n°4 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la mise en sécurité de l'entrée ouest de la Commune d'Heyrieux, aménagement de l'avenue du 19 mars 1962 (document joint en annexe),
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 29 octobre 2026

Le Maire,

Daniel ANGONIN

MAIRIE D'HEYRIEUX 38 (Isère)

La Secrétaire de séance,

Martine CHASTAGNARET

Auteur de l'acte : le Maire, Daniel ANGONIN
Délibération rendue exécutoire par dépôt en Sous-Préfecture le 29 octobre 2026